

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 24 février 2011, affiché le 3 mars 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 février 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Mary FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE
Etaient excusés	Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE Françoise ROY a donné pouvoir à Christophe DAVID-HENRIET Hélène JACQUET - Jean-Louis PIVARD
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	André PERRIN Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 14      Votants : 16

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

#### Compte rendu de décision

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

Décision 2010-06 – Contrat de prestations de services avec la Lyonnaise des Eaux d'un montant de 8 902 € HT pour une durée de 2 ans comprenant la mise en place, l'entretien et la surveillance de 7 compteurs d'eau, le suivi des données d'exploitation en temps réel et l'entretien de 9 équipements de régulation de pression sur le réseau d'eau.

#### Arrivée d'Anne-Marie FEUGIER à 19 h 20

#### Demande d'aide dans une action solidaire au Maroc

Madame le Maire rappelle qu'en 2003 et 2010, le Conseil Municipal et le Centre Communal d'Action Sociale avaient aidé deux jeunes qui s'étaient investis dans l'humanitaire. Mademoiselle JULLIEN Anaïs par l'intermédiaire du Lycée Paul Claudel sollicite une aide financière pour une action solidaire au Maroc conduite en partenariat avec l'association « Vision du Monde ». Cette action portant sur un projet d'adduction en eau potable de chaque foyer d'un village fera l'objet d'une évaluation dans le cadre des ses études. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de verser une aide de 100 € au Lycée Paul Claudel et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget 2011.

#### Arrivée d'Alain BRITEL à 19 h 25

#### Demande d'occupation d'un appartement communal

Jean-Claude GAILLARD expose qu'une famille demeurant à la Cité souhaite bénéficier d'un espace de vie un peu plus grand et occuper une partie de l'appartement mitoyen vacant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise avec 15 voix pour et 1 abstention**, Jean-Claude GAILLARD à étudier les possibilités de partage du logement voisin.

#### Etude de la demande de la Ville d'Oyonnax sur la dénomination de la gare TGV Nurieux

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par le Maire d'Oyonnax qui informe les maires de la Communauté de Communes d'Oyonnax que le Conseil Municipal d'Oyonnax a émis le vœu de dénommer la gare

TGV de Nurieux : gare « Oyonnax-Nurieux », et demande à chaque conseil municipal de la communauté de communes de valider ce nom. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité, n'est pas favorable** à cette appellation tant qu'il n'y a pas un accord unanime des Communes du territoire du Haut-Bugey.

#### Convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Ain

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal a validé le principe de suivi des consommations d'énergie de la commune par le SIEA. A ce jour, celui-ci propose une convention de partenariat portant sur l'optimisation des consommations d'électricité et d'énergie, l'aide à la programmation des travaux d'éclairage public, des réflexions sur les choix techniques et énergétiques pour les opérations nouvelles ou la réhabilitation des bâtiments communaux et la proposition de mise en place d'équipements. En contrepartie, la commune s'engage à réaliser des actions complémentaires de réduction de ses consommations. Madame le Maire précise que ces travaux seront à la charge du SIEA dans le cadre du reversement de la taxe sur l'électricité. Elle donne lecture de la convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer la convention telle que proposée.

#### Permis de construire au Clos Vincent

Madame le Maire présente le permis de construire de la SEMCODA comprenant 2 bâtiments à 2 étages dont 1 avec ascenseur et 6 villas auxquels s'ajoutent 2 lots proposés à la vente, sur le terrain « Clos Vincent ». Elle précise que ce permis de construire a été déposé en décembre 2010, que les travaux vont coïncider avec la construction de la station d'épuration. Elle expose que par délibération du 22 mai 2006, le Conseil Municipal décidait la vente de ce terrain communal à la Semcoda, en contrepartie, un local de 50 m<sup>2</sup> situé au R-1 du 1<sup>er</sup> bâtiment collectif serait attribué à la commune ; il s'avère que ce local aura une superficie de 75 m<sup>2</sup> au lieu de 50 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité, donne un avis favorable** au projet de permis de construire tel que présenté et **accepte** la superficie du local attribué à la commune de 75 m<sup>2</sup>.

#### Numérotation des rues de Sénissiat

André PERRIN cite les différentes rues de Sénissiat à savoir : rue du Vieux Sénissiat, rue des Platières, chemin des Lattes, chemin de la Combe et chemin de Rouveya. Il précise que les habitations ne sont pas numérotées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à pourvoir à la numérotation des rues de Sénissiat.

**Arrivée d'Agnès PRUNIAUX à 20 h 15.**

#### Participation de raccordement à l'égout

André PERRIN expose que par délibération du 6 novembre 2008, le Conseil Municipal fixait à 1 300 € la participation de raccordement des réseaux d'eaux usées pour toutes les nouvelles constructions. La commission « eau et assainissement » s'est réunie le 16 février 2011 et propose de revoir le montant de cette participation en tenant compte de la surface hors œuvre nette. Elle propose également de fixer une participation pour les constructions non raccordées actuellement qui devront l'être dans le futur conformément à la législation en vigueur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de fixer la participation de raccordement à l'égout pour les nouvelles constructions et pour les propriétés dont le permis de construire a été délivré postérieurement à la date de mise en service de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement à 17 €/m<sup>2</sup> de SHON avec un montant minimum de 500 €.

#### Coupes de bois à marteler

André PERRIN donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de l'ONF (Office National des Forêts) concernant les coupes d'affouages pour 2011 dans les forêts soumises au régime forestier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les coupes à marteler sur la parcelle P et **désigne** comme garants de la bonne exploitation des bois : Daniel GUIGUE, Jacques MARECHAL et André PERRIN.

#### Vente de la plaquette « la source bleue du château de Dortan »

La société des naturalistes d'Oyonnax, section spéléologie, a élaboré une brochure sur la source bleue du château de Dortan. Madame le Maire propose la prise en charge de l'impression de 100 exemplaires de cette brochure dont le montant s'élève à environ 750 € TTC, elles seront vendues, en particulier, lors de leur conférence prévue le 25 mars 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la prise en charge des impressions de la brochure, **fixe** à 10 € le prix de vente de cette brochure, **décide** de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à la SDNO et **autorise** Madame le Maire à nommer un régisseur de recettes.

## Avenant au contrat de chauffage du réseau chaleur

Jean-Claude GAILLARD expose que depuis la mise en route de la chaufferie, la commune a signé avec Dynacité, la Copropriété de la Léchère et le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) des contrats de services pour la vente de chaleur. Le tarif de vente de cette énergie est décomposé comme suit :

R1 = quantité de chaleur fournie.

R2 = le coût des prestations de conduite, de petits et gros entretiens nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations

R3 = la garantie totale de l'ensemble des équipements.

Ces trois prestations sont soumises au régime de la TVA à 5,5 %.

Par ailleurs, il était prévu que les différents bénéficiaires de ce réseau de chaleur participent aux charges financières liées aux annuités d'emprunt sans application de la TVA. Il s'avère qu'après contrôle des services fiscaux, la TVA doit être facturée sur cette prestation au taux de 19,6 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** les avenants tels que présentés.

Jean-Claude GAILLARD informe les élus des problèmes de silo qui a dû subir des modifications suite au changement de chaudière. La Société CONVERT (titulaire du lot chaudière) et la Société COMPTE (fabricant de la chaudière) ont décidé après négociation de prendre en charge les travaux à hauteur de 4 000 € chacun, le solde de 7 000 € restant à la charge de la commune.

## Attributions de bons d'achat pour le personnel communal

Madame le Maire précise que n'entrent pas dans le cadre du régime indemnitaire, les cadeaux de fin d'année et autres bons d'achats, qui relèvent de la politique d'action sociale définie par la collectivité territoriale. Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de service de l'agent. Elles ont un caractère facultatif et peuvent donc être différentes selon les collectivités. Elle rappelle que la commune de Dortan est adhérente au CNAS (Comité National d'Aide Sociale) qui propose déjà des prestations, des prêts et d'autres avantages au quotidien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'attribuer des bons d'achat de 300 € pour les départs en retraite des agents de la commune et de 150 € pour les médaillés (Médailles d'honneur communales Argent, Vermeil, Or).

## Tableau des effectifs – emplois permanents

Suite à l'avis favorable de la commission paritaire pour la nomination de Chantal DEMOUIN au grade d'attaché territorial, suite au recrutement de Pascal RENARD au grade de technicien territorial, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle propose également de nommer Sylvie BRACCO et Michèle MASSON stagiaire :

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Dont à temps non complet
Administrative	Directrice générale des services	Attaché territorial	1	
	Rédacteur	Rédacteur	1	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Technique	Technicien territorial	Technicien territorial	2	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
		Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	6	3		
Sanitaire et sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
	Agent social	Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier chef de police municipale	1	
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>	<b>4</b>

Madame le Maire propose le tableau des effectifs des emplois non permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la façon suivante :

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Dont à temps non complet
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>	<b>1</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les tableaux tels que présentés.

## Régime indemnitaire

Suite aux mouvements de personnel prévus par la délibération précédente, il s'avère nécessaire de revoir les différentes indemnités versées au personnel, à savoir :

- Indemnité d'administration et de technicité – toutes filières confondues (ajouter le grade d'agent de maîtrise non prévu initialement)
- Prime de service et de rendement – filière technique (le grade de Contrôleur a disparu et remplacé par le grade de Technicien)
- Indemnité spécifique de service – filière technique (Contrôleur remplacé par Technicien)
- Indemnité d'exercice de missions des préfectures – filière administrative (ajouter le grade d'Attaché)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires – filière administrative (Rédacteur remplacé par Attaché)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de modifier les délibérations correspondantes aux différentes indemnités.

## Versement d'une participation de l'association « les Amis de la chapelle de Bonaz »

Suite aux travaux de rénovation de la chapelle de Bonaz, l'association « Les Amis de la chapelle de Bonaz » a décidé de participer financièrement aux frais occasionnés, à hauteur de 6 000 €.. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la participation de cette association.

## Questions diverses

1. Cérémonie de la déportation : elle est prévue exceptionnellement cette année en raison des fêtes de Pâques le vendredi 22 avril 2011 à 11 h 30.
2. Fête des mères : elle est prévue le samedi 28 mai 2011 à 11 h.
3. Fête de la charte du Parc : le Parc Naturel Régional du Haut Jura a décidé de programmer une fête de la charte du 26 au 29 mai 2011, avec le principe de faire des randonnées convergentes depuis les Villes Portes. De plus amples informations seront diffusées ultérieurement.
4. Tous au numérique : Des informations sont diffusées sur le site de Dortan [www.dortan.fr](http://www.dortan.fr)
5. Diverses réunions : Commission « Cité » le 31 mars 2011 – réunion avec les bénévoles de la bibliothèque le 15 avril 2011 – Réception pour les 100 ans de Monsieur SIGOD le 18 avril 2011.
6. Prochain conseil municipal : le 24 mars 2011 à 19 h.

La séance est levée à 22 h.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
André PERRIN

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.